

Sherbrooke, le 11 avril 2025



Aux syndicats affiliés au
Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (CCSNE)

3, 4 et 5 juin 2025 : 29^e congrès du CCSNE

Camarades,

La préparation du prochain congrès du CCSNE va bon train! Par la présente, nous vous communiquons certaines informations essentielles relatives à la préinscription des syndicats, aux élections et au déroulement du congrès.

Lettre de créance et préinscription

Afin de nous permettre une organisation optimale du congrès, il nous est nécessaire de connaître les délégations qui y seront présentes. À cette fin, vous trouverez ci-jointe la lettre de créance indiquant le nombre de personnes déléguées officielles auquel votre syndicat a droit. Il y a deux façons de procéder à votre préinscription.

- (1) Vous pouvez nous retourner cette lettre de créance dûment remplie et signée, accompagnée d'un chèque couvrant les frais d'inscription de 75 \$ par personne déléguée, qu'elle soit officielle ou fraternelle, ainsi que les frais d'activités auxquelles les délégué-es participent, au plus tard le 16 mai.**
- (2) Vous pouvez vous inscrire électroniquement en utilisant la plateforme prévue à cet effet. Pour ce faire, cliquez sur le lien se trouvant dans le courriel de préinscription que le conseil central vous a fait parvenir. Votre préinscription électronique doit être complétée au plus tard le 16 mai.**

Passé ce délai, vous devrez présenter la lettre de créance et procéder au paiement lors des inscriptions sur le plancher du congrès, soit le mardi 3 juin.

À titre informatif, sachez que selon les statuts et règlements en vigueur au CCSNE, la délégation de votre syndicat est déterminée par la moyenne de ses membres cotisants durant les quatre mois précédant l'envoi de la convocation du congrès, selon les règles suivantes :

Délégation officielle :

Chaque syndicat affilié a droit à un minimum de deux délégué-es officiels, quel que soit le nombre de ses membres. De plus, chaque syndicat a droit à une ou un délégué-e officiel additionnel par tranche de 100 membres à partir du 101^e membre, jusqu'à un maximum de quinze personnes déléguées officielles tel que dans l'exemple suivant :

- 1 à 100 membres : deux délégué-es officiels
- 101 à 200 membres : trois délégué-es
- 201 à 300 : quatre délégué-es
- ...
- 1401 et plus : quinze délégué-es officiels.

Chaque syndicat provincial présent sur le territoire du Conseil central, mais dont le siège social est dans une autre région a droit à une ou un délégué-e, quel que soit le nombre de ses membres. Dès que l'effectif de ce syndicat sur le territoire a atteint 150 membres, il a droit à deux délégué-es.

Délégation fraternelle : chaque syndicat détermine le nombre de personnes déléguées fraternelles de sa délégation.

Aussi, toujours selon les statuts et règlements du CCSNE, il est bon de savoir que :

1. Pour avoir droit d'être représentés à un congrès régulier ou extraordinaire, les syndicats affiliés doivent, pour une période antérieure à 90 jours avant le début du congrès, soit en date du mois de février 2025, avoir acquitté leurs redevances et per capita envers le Conseil central, la CSN et les fédérations, à moins qu'une entente de remboursement pour ces redevances et per capita ne soit intervenue entre les parties.
2. Toute personne déléguée officielle doit présenter (ou avoir envoyé pour préinscription) son formulaire de lettre de créance dûment signé par les personnes officières autorisées du syndicat qu'elle représente.

Informations générales

Dates du congrès :	Du 3 au 5 juin 2025
Ouverture :	Le mardi 3 juin 2025 à 9 h 30
Clôture :	Le jeudi 5 juin 2025 à 17 h
Horaire :	Le mardi 3 juin, de 9 h 30 à 17 h 30 Le mercredi 4 juin, de 9 h à 17 h 30 Le jeudi 5 juin, de 9 h à 16 h
Coûts :	75 \$ pour chaque personne déléguée officielle ou fraternelle 32\$ pour le souper de solidarité du mercredi 4 juin (facultatif)
Préinscriptions :	Jusqu'au 16 mai 2025
Inscriptions :	Mardi 3 juin, de 8 h 15 à 17 h Mercredi 4 juin, à 8 h 30 à 12 h
Fin des inscriptions officielles :	Le mercredi 4 juin 2025 à 12 h



Note : Même si les délégué-es se sont préinscrits, ils doivent quand même se présenter aux inscriptions le mardi 3 juin à compter de 8 h 15 et au plus tard le mercredi 4 juin avant 12 h pour confirmer leur présence. Après ce moment, toute personne désirant s'inscrire au congrès le sera à titre de visiteuse.

**Retrouvez toutes les
informations sur le congrès au
www.CCSNE.csn.qc.ca/congres**

Suite à la page suivante → → →



Formation pour les nouvelles et nouveaux délégué·es : essentiel!

Dans un congrès, l'information circule vite et les questions des non-initiés sont souvent nombreuses! Dans le but de bien préparer les nouvelles et nouveaux délégué·es au déroulement de cette importante instance, nous vous invitons à inscrire toute personne déléguée dont c'est la première expérience de congrès à cette courte formation. Nous y aborderons sommairement la composition du Conseil central, les règles, procédures et objectifs du congrès de même que quelques notions de prise de parole.

La formation aura lieu au Centre sportif de Lac-Mégantic **le mardi 3 juin, à 8 h 30**, juste avant l'ouverture du congrès. Inscrivez dès maintenant les nouveaux membres de votre délégation **sur la lettre de créance** ou plus tard, auprès de Roxane Noël par téléphone au 819 563-6515 ou par courriel au CCestrie@csn.qc.ca.

Soirées de solidarité

Vous êtes invités à profiter pleinement de cette belle occasion de solidarité syndicale privilégiée en participant aux **trois soirées de solidarité** que notre équipe a fièrement organisées!

Lundi 2 juin : soirée de quilles

- ▶ Soirée de quilles au centre sportif du Lac-Mégantic
- ▶ Le conseil central vous offre gracieusement trois parties de quilles et la location des souliers.
- ▶ **Gratuit, aucune inscription requise**

Mardi 3 juin : soirée chansonnier

- ▶ Souper au resto-bar le Musicafé à compter de 18h (à vos frais)
- ▶ Soirée chansonnier au resto-bar le Musicafé à compter de 20 h (gratuit)

Mercredi 4 juin : souper de solidarité et Quiz « Nommez la chanson »

- ▶ Cocktail solidaire à l'ajournement du congrès
- ▶ Souper de solidarité trois services et animation
- ▶ **32\$ par personne**
- ▶ **Inscription obligatoire (cochez sur la lettre de créance)**

Nous espérons vous voir nombreuses et nombreux à ces trois activités qui nous permettront de mieux nous connaître et de tisser des liens. De belles surprises vous y attendent!



Suite à la page suivante → → →

Procédures d'élection



Toute personne qui désire poser sa candidature à l'un des postes du comité exécutif ou du comité de surveillance du CCSNE doit obligatoirement se procurer un formulaire conçu à cet effet, au secrétariat du congrès, dès l'ouverture (ou avant par courriel). Le formulaire de mise en candidature dûment complété doit être remis au secrétaire d'élections du congrès, **au plus tard à 12 h, le mercredi 4 juin 2025**. Notez qu'il est obligatoire d'être délégué-e officiel-le pour pouvoir poser sa candidature. Nous invitons aussi toutes les personnes candidates à consulter le **Code d'éthique des élections** joint au présent envoi.

Amendements aux statuts et règlements du CCSNE

Vous trouverez dans le présent envoi le tableau des amendements proposés aux statuts et règlements du CCSNE. Ces modifications seront présentées et expliquées lors du congrès et les membres présents pourront alors se prononcer sur leur adoption. Notez qu'il ne sera **pas** possible, lors du congrès, de proposer de nouvelles modifications autres que celles qui sont incluses dans le tableau.

Pour toute autre question relative au congrès 2025 du CCSNE, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous!

Solidarité,

A handwritten signature in black ink that reads 'Steve McKay'.

Steve McKay
Secrétaire général, CCSNE

**RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL
POUR RÉSERVATION DE CHAMBRES À LAC-MÉGANTIC :**

**Une sélection de lieux d'hébergement vous est proposée
sur le site web du congrès :**

www.ccsne.csn.qc.ca/a-propos/congres/

**Vous y trouverez également toutes les informations pour
vous préparer au congrès!**

**Voir la liste de choses à faire
à la page suivante → → →**

À faire avant le congrès :

- Payer les per capita au moins jusqu'en février 2025
- Remplir la lettre de créance en cochant les cases appropriées **pour chaque délégué•e** :
 - Type de délégation (officielle ou fraternelle)
 - Inscription aux activités
 - Inscription à la formation des nouveaux et nouvelles délégué•es
- Faire parvenir la lettre de créance, la préinscription et les frais d'inscription au CCSNE avant le 16 mai 2025**
- Réserver les chambres pour les délégué•es qui demeureront sur place pendant la durée du congrès
- Inscrire toutes les dates appropriées à l'agenda de chaque délégué•e, en fonction des activités choisies!